

**Zeitschrift:** Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires =  
Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni  
popolari

**Herausgeber:** Société suisse des traditions populaires

**Band:** 42 (1952)

**Rubrik:** Chez nos amis jurassiens

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de sauter par-dessus la tumultueuse Lonza, avec une charge de cinquante kilos sur les épaules. Celui qui échouait dans cette entreprise était écarté impitoyablement.

A Blatten, on montre, de nos jours encore, l'endroit où se déroulait cette épreuve. Il est situé à proximité de l'entrée du village, lorsqu'on monte de Kippel vers une sorte de défilé étroit dans lequel la Lonza se précipite en gros remous (voir cliché).

A ce que m'a conté récemment le guide Kilian Ritler, de Blatten, le candidat s'élançait du haut du rocher de la rive droite de la Lonza pour arriver sur la grosse pierre reposant au milieu du torrent et, de là, sautait d'un bond sur la rive gauche, sur le roc qui surplombe<sup>2</sup>. A chaque fois, la dénivellation est de 2 à 2,50 mètres approximativement.

<sup>2</sup> Ces trois points sont indiqués sur le cliché par les chiffres 1, 2, 3 (Nd. l. R.).

### Chez nos amis jurassiens

Nos lecteurs seront heureux d'apprendre que le 15 septembre 1952 s'est constituée définitivement, à Bienne la commission du folklore musical jurassien. Elle a appelé à sa présidence M. Jules Surdez, un excellent collaborateur de notre revue de folklore et sans doute l'un des connaisseurs les plus avertis des richesses folkloriques de son Jura. M. le professeur Geering, membre de la commission était présent. On sait que M. Geering, professeur de musicologie à l'Université de Berne, est également directeur des Archives suisses de la chanson populaire. Avec son collègue M. Estreicher, privat-docent de musicologie à l'Université de Neuchâtel, il va incessamment se mettre en campagne.

Nous félicitons M. Dr Marius Fallet, membre du Conseil de notre Société, d'avoir conduit à bon terme cette entreprise, et souhaitons d'ores et déjà à la commission de folklore musical jurassien une belle et féconde activité.

Le folklore musical jurassien va donc être exploré d'une manière conforme aux données les plus récentes de la science folklorique. Cette initiative ne peut que réjouir tous les amis de nos traditions populaires. Puisse-t-elle trouver des imitateurs! Il y a tant à faire encore chez nous pour explorer nos trésors.

La rédaction.